

## **AVIS D'IMPÔT 2019**

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible dans impots.gouv.fr via la barre de recherche

M GARCIA AMALIO B A - RES MASSEY PARK 26 RUE CLARAC 65000 TARBES

Vos références

Numéro fiscal (C) : 11 75 146 655 466
Référence de l'avis : 19 65 4028771 67
Numéro de contrat de prélèvement : M3 65 0058921 55
RUM\* : FR46ZZZ005002M365005892155
Numéro de propriétaire : 062 G00258 L

Débiteur(s) légal(aux) :

PROP/INDIVIS 4101 MBCDBK

M GARCIA AMALIO

PROP/INDIVIS 11141 MBGMT3 MME GARCIA ANITA E

ET AUTRES TITULAIRES DE DROIT

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 05/09/2019
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

\* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 227,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 891,00 €

Acomptes mensuels versés 664,00 €

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

Compte à débiter :

FR76 1780 7000 4110 5191 5810 842

M GARCIA AMALIO

BP OCCITANE AUREILHAN

Prochaines échéances 2019 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2019

16 SEPTEMBRE 2019 83,00 € 15 OCTOBRE 2019 83,00 € 15 NOVEMBRE 2019 61,00 €

## AVIS D'ÉCHÉANCES 2020 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2020 au titre des taxes foncières seront les suivants :

<b>15 JANVIER</b>	2020	89,00 €	15 JUIN	2020	89,00 €
17 FEVRIER	2020	89,00 €	15 JUILLET	2020	89,00 €
16 MARS	2020	89,00 €	17 AOUT	2020	89,00 €
15 AVRIL	2020	89,00 €	15 SEPTEMBRE	2020	89,00 €
15 MAI	2020	89,00 €	15 OCTOBRE	2020	89,00€

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur **impots.gouv.fr** ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R\* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

					— Vos	démarches					
⇒ Sı	Sur impots.gouv.fr: Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.										
⇒ Pa	ar courriel :	Utilisez votr	e m	essagerie sécu	risée dans votre	e espace particul	ier ou professioni	nel sur impots.go	ouv.fr		
⇒ Pa	ar téléphone :	0 810 012 0	)11*	- Courrier : Cl	ENTRE PRELE	VEMENT SERV	le prélèvement n ICE 69327 LYON ces publiques (co	CEDEX 3	·	nt service :	
*(Ser	ur place : vice 0,06 € / min + prix rtement : 65 H	Pour obteni  Sur le pai SERVICE II 1 BRD DU I Tél: 05 62  Sur le mo SERV DEP 1 BRD DU I Tél: 05 62	ir de iem MP( MAI 44 <sup>2</sup> onta T D MAI 44 <sup>2</sup>	es réponses plusent de votre imp DTS PARTICUL RECHAL JUIN - 40 50 Int de votre impô ES IMPOTS FO RECHAL JUIN - 40 59	s détaillées : oft : IERS TARBES 65023 TARBE oft : ONCIERS HAUT 65023 TARBE	S CEDEX 9 TES PYRENEES S CEDEX 9	- CELLULE FON	,			
БСРа	Ttement. 05 11	AUILOII	IXL		ı			ı	T	T	
TF 2019		Commune	9	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
	Taux 2018	10,08	%	%	0,265 %	24,69 %	0,205 %	10,65 %	0,216 %		
	Taux 2019	10,08	%	%	0,398 %	24,69 %	0,196 %	8,49 %	0,211 %		
bâties	Adresse	23B RUE	DE	LA PAIX							
	Base ①	1836			1836	1729	1836	1838	1836		
	Cotisation	185			7	427	4	234	4		
	Cotisation lissée @	178			7	434	4	227	4	854	
és	Adresse										
riét	Base ①										
Propriétés	Cotisation										
Δ.	Cotisation lissée ②										

				communes	Communante		speciales	menageres	GEIVIAR	1	COLISATIONS	
	Taux 2018	10,08	%	%	0,265 %	24,69 %	0,205 %	10,65 %	0,216	%		
	Taux 2019	10,08	%	%	0,398 %	24,69 %	0,196 %	8,49 %	0,211	%		
	Adresse	23B RU	E DE	LA PAIX								
	Base ①	1836			1836	1729	1836	1838	1836			
es	Cotisation	185			7	427	4	234	4			
bâties	Cotisation lissée ②	178			7	434	4	227	4		854	
	Adresse											
Propriétés	Base ①											
op.	Cotisation											
P												
	Cotisation lissée ②											
	Cotisations 2018	174			5	427	4	185	4			
	Cotisations 2019	178	0/		7	434	4	227	4	0/	854	
	Variation	+2,30	%	%	+40,00 %	+1,64 %	0 %	+22,70 %	0	%		
		Commune	•	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAF	PI	Total des cotisations	
	Taux 2018		%	%	%	%	%	%		%		
es	Taux 2019		%	%	%	%	%	%		%		
bâties	Bases terres Non agricoles											
nou	Bases terres agricoles											
	Cotisations 2018											
riét	Cotisations 2019											
Propriétés	Variation		%	%	%	%	%	%		%		
Б	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles				
Base État								Droit proportionn	nel:			
ase	Collectivité							Droit fixe :				
	appelé qu'un lissage d ions de vos locaux pr			an a été calculé el rendre progressive		on sur 10	_	le la fiscalité direct	e locale		37	
La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 78 €.  Degrevement Habitation principale  Dégrèvement JA État												
								Dégrèvement JA État				
							Dégrèvement JA	Collectivité				
Montant									Montant de votre impôt :			
								•			891	
	ences administratives	· 650 50 021	028 (	162 162 17								